

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **Du 28 JUILLET 2011**

Présents : Michel RIEU, Roger AULAGNE, Pascal GIRAUD, J-Marc CHAUVIN, Hervé MEDINA, Françoise ALIBERT, Jacques GAUBERT, Joseph GIUNTA, Gérard GUÉRIN, Elisabeth GUYOT, J-Marie MORENVAL, Evelyne NEBOUT, Marc PERROUX.

Absents : Anne MARQUIS procuration à Roger AULAGNE, Martine COATES procuration à Elisabeth GUYOT, Patrick LARGUIER procuration à Hervé MEDINA, Cathy MILLET procuration à Evelyne NEBOUT, Matthieu MONIER procuration à J-Marc CHAUVIN, Patricia PICARD-FOSSOYEUX procuration à Marc PERROUX.

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

Ouverture de la séance à 20 h

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE :**

Dans le cadre de l'application de la loi de réforme des collectivités territoriales le Préfet de la Drôme a adressé à l'ensemble des communes du département, pour avis formel des conseils municipaux, un projet de schéma de coopération intercommunale.

La commune de Suze la Rousse est concernée par :

- La création d'une communauté de communes à l'extrême sud ouest du département
- La dissolution du SIVOM dans le cadre de la constitution d'une communauté de communes nouvelles à l'extrême sud ouest du département

#### **CRÉATION D'UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (14 COMMUNES)**

Le projet de schéma prévoit la création d'une communauté de 14 communes autour des cantons de Saint Paul Trois Châteaux et Pierrelatte auquel viendrait se rajouter Malataverne. N'a pas été réintégré dans le périmètre de la future communauté de communes Montségur sur Lauzon, qui avait fait le choix en 2009 d'adhérer à la Communauté de Communes du pays de Grignan.

Les débats font ressortir une inquiétude face à la forte représentativité des communes urbaines (Saint Paul trois Châteaux et Pierrelatte) face aux communes rurales, d'autant plus qu'aucun élément financier n'a été transmis pour permettre une réflexion en toute connaissance de cause.

Le Conseil Municipal souhaiterait que la périmètre de la future communauté de communes englobe plus de communes rurales comme cela avait été envisagé avec l'absorption du canton de Valréas et du canton de Grignan.

Il est également évoqué l'éventualité de transformer le SIVOM du Tricastin en communauté de 9 communes.

## **DISSOLUTION DU SIVOM DU TRICASTIN**

La perspective de dissolution du SIVOM du Tricastin semble un peu prématurée au vu du calendrier de mise en place de l'intercommunalité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis défavorable au périmètre relatif à la future communauté de communes à l'extrême sud ouest du département à 14 communes, ainsi qu'un avis défavorable à la dissolution du SIVOM du Tricastin.

## **PROJET DE RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET DE CONSTRUCTION D'UNE CANTINE SCOLAIRE**

En 2007 la commune a lancé une étude pour la réfection des écoles communales et la construction d'une bibliothèque.

Cette étude a établi que la structure de l'école maternelle n'était pas en état d'être restaurée et qu'il fallait envisager la démolition pour une nouvelle construction adaptée aux nouveaux besoins. L'école élémentaire peut être restaurée en gardant la structure initiale.

Un nouveau bâtiment est prévu pour accueillir les locaux de la bibliothèque et l'accueil périscolaire. Enfin, à la demande du Département de la Drôme a été intégré récemment la construction d'une cantine scolaire. L'intégralité du projet est prévu sur le site actuel des bâtiments scolaires, avec un réaménagement des espaces extérieurs.

Le maître d'œuvre a présenté un avant-projet pour une première tranche de travaux comprenant la construction de l'école maternelle et de la cantine, qui fait apparaître un coût estimé de 2 350 000 € hors taxe.

Il est proposé de solliciter le Département de la Drôme et l'Etat afin d'obtenir des subventions au taux maximal pour financer cette opération.

Accepté à l'unanimité

## **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2012**

Comme chaque année, il est proposé de demander au Département de la Drôme une subvention afin de financer les travaux de voirie qui seront effectués en 2012. Le montant des travaux est estimé à 100 000 € hors taxe.

Accepté à l'unanimité

## **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DRÔME**

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme a adressé un courrier par lequel il notifie la délibération du Comité syndical du 24 juin 2011 relative à l'actualisation des statuts du Syndicat, dont la commune est membre. Elle concerne l'instauration de deux nouvelles compétences optionnelles :

- l'éclairage public
- la création et l'entretien d'infrastructures électriques de charge.

La commune doit émettre un avis sur ces modifications de statut.

Accepté à l'unanimité

## **REMBOURSEMENT DE SINISTRE**

GROUPAMA assureur de la commune, adresse un chèque de remboursement complémentaire de sinistre d'un montant de 241,32 €, concernant une borne incendie endommagée par un véhicule.

Accepté à l'unanimité

### **MODIFICATION DU RÈGLEMENT ET DU TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES**

Il a été constaté à plusieurs reprises que les lumières extérieures de la salle des fêtes n'étaient pas éteintes par le locataire en fin de soirée, comme le stipule le règlement, et plus particulièrement les projecteurs du stade qui présentent une forte consommation d'énergie.

Aussi, et afin de responsabiliser les futurs locataires, il est proposé de demander un chèque supplémentaire de caution de 150 €, qui sera encaissé en cas de constat d'un oubli d'extinction des éclairages extérieurs (stade et terrasse).

Accepté à l'unanimité

### **ACHAT DE PARCELLES**

La commune a été bénéficiaire d'un don conséquent à la condition de construire une maison de retraite. A ce jour, les autorisations nécessaires n'ont pas été obtenues et la commune envisage de prévoir la construction d'une résidence pour séniors qui présente l'avantage d'avoir moins de contraintes administratives. Les différents propriétaires des terrains prévus dans le futur P.L.U. pour ce projet ont été contactés et aujourd'hui le GFA Dessis se dit prêt à céder à la commune les parcelles concernées au prix de 4 € le m<sup>2</sup>.

Accepté à l'unanimité

### **DIVERS**

- la commune a prévu de faire éditer un agenda 2012, qui sera offert à tous les Suziens, et financé par les espaces publicitaires.
- Une demande d'un particulier a été formulée afin qu'un accès public soit transformé en accès privé. En l'absence d'éléments suffisants, la décision est remise à une date ultérieure.